

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 88 (1991)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Conseils aux débutants

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Septembre 1991



Juillet et août furent propices à l'apiculture. Dommage que la plupart de nos ruchers aient été décimés au printemps, les abeilles d'hiver n'ayant pu résister aux nuits froides des mois de février et de mars. Le couvain abandonné ne donna point de jeunes assurant la relève, les tirettes de nos ruches furent rapprochées, l'année apicole s'annonçait mauvaise. Il fallut reprendre courage, refaire le cheptel avec les colonies restantes, avec des nucléis acquis dans des régions plus favorisées, recommencer à zéro avec courage. Mais tout ce travail, s'il a remis nos ruchers au point pour l'an prochain, n'a pas

permis de faire une récolte. Félicitations à ceux qui eurent le courage de ne pas abandonner. L'an prochain les récompensera peut-être !

La récolte terminée fin juillet-début août, les hausses enlevées et extraites, il faut préparer l'hivernage des colonies. Certains apiculteurs stimulent la ponte par l'apport d'un peu de sirop un soir sur deux (en petites quantités pour éviter de bloquer la ponte) et nourrissent dès que le couvain occupe un large espace central. Il faut évaluer les provisions et apporter le complément indispensable (variable selon le modèle de ruche et l'emplacement du rucher (plaine, montagne, etc.)). Ruche Bürki : 12 à 14 kg, ruche Dadant : 16 à 18 kg.

Le sirop sera fait assez épais, 10 kg de sucre pour 6 à 8 litres d'eau, afin d'éviter un trop grand travail, une trop grande dépense d'énergie de la part de nos abeilles pour en mener à bien l'évaporation et le stockage.

Comme nous avons enfin reçu l'Apistan de nos services sanitaires, nous devons procéder à la pose des dites bandes dans les plus brefs délais, leur présence dans la ruche devant être de 6 à 8 semaines; trop tarder de les poser serait repousser leur enlèvement en novembre et déranger les colonies à cette époque n'est pas très indiqué, surtout en montagne.

Il est possible, afin de ne pas déranger la grappe, de pratiquer des trous dans le couvre-cadres pour insérer les deux bandes d'Apistan entre les

cadres; il suffit de mesurer avec précision l'endroit qui doit être percé, et ensuite de préparer des bouchons (affleurés) qui seront posés sitôt les bandes enlevées. Pour les ruches suisses, un plan est donné par le Liebefeld dans le bulletin. Lors du nourrissage et des manipulations citées, nous veillerons à ne pas provoquer de pillage; soyons rapides lors des interventions, qui seront à éviter durant la journée.

Pour la mise en hivernage des colonies, nous contrôlerons la présence de la reine, son âge. Les reines âgées seront changées; le mois de septembre est encore très favorable pour diverses raisons.

Les colonies seront resserrées sur les cadres occupés, les planches de partition posées, les cadres restants enlevés et stockés pour être redonnés le printemps venu.

Les couvre-cadres posés jointifs, nous mettrons dessus un panneau de fibres compressé, le coussin nourrisseur, dont nous aurons au préalable ôté le bassin, car sa présence provoquerait une condensation néfaste à la grappe.

Pour un bon hivernage, quelques règles sont indispensables:

1. ne mettre en hivernage que de fortes colonies, saines, et possédant une jeune reine;
2. leur procurer des provisions de qualité, et disposées correctement;
3. poser les ruches sur des supports solides, suffisamment éloignés du sol (humidité), sur un emplacement abrité et tranquille.

Nous pourrons alors goûter au plaisir du travail accompli et bien fait, garant d'une bonne future année apicole.

A bientôt.

Je reste à votre disposition pour vous conseiller même par téléphone (027/83 12 58, le soir).

**Robert Fauchère**

## À VENDRE

Pour cause de décès, à vendre **7 ruches Dadant**, dont 2 habitées, ainsi qu'**extracteur** inox tangentiel 6 demi-cadres et petit matériel divers.

**S'adresser à M<sup>me</sup> Lidia Keller**  
**1514 Bussy/Moudon**  
**Tél. (021) 905 14 31**

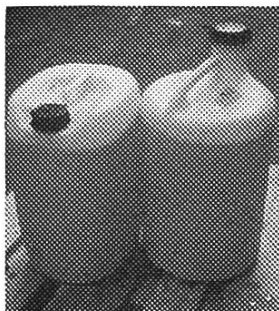
**130 ruches DB** habitées avec tout le matériel; peuvent s'exploiter sur place.

**A Gex, zone franche**  
**Tél. (024) 41 30 47**  
**Daniel Roy**  
**Saint-Eloi 1, 1350 Orbe**



# Sirop pour abeilles de Hostettler

De plus en plus d'apiculteurs utilisent la mélasse prête à l'emploi de Hostettler parce qu'elle est pratique et pas plus chère!



**Bidon de location éprouvé  
27 kg nets**

70/71% de teneur en sucre totale



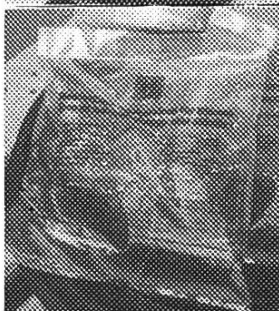
Système pratique de  
conteneur non retour:  
**BAG IN BOX**

(Sac avec busette de coulée à  
fermoir dans la boîte)

**20 kg nets**

**Conteneur non retour, ménage  
l'environnement et s'élimine  
facilement**

70/71% de teneur en sucre totale

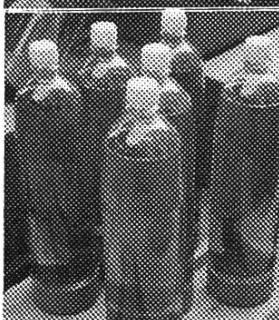


**Sachets en plastique**

Pour un abecquement simple  
et propre: (sachet dans le  
cadre de fourrage)

**2,5 kg nets**

72/73% de teneur en sucre  
totale



**Bouteilles PET**

pratiques et éprouvées bien  
appropriées pour les  
"Leuenbergerli"

**2 kg nets**

élimination non polluante  
70/71% de teneur en sucre  
totale

**Prix à partir de l'usine  
(retrait)**

Nombre	kg	Fr./kg
1-3	27- 81	<b>1.59</b>
4-10	108-270	<b>1.54</b>
11-15	297-405	<b>1.51</b>

**Prix à partir de l'usine  
(retrait)**

emballage inclus

Nombre	kg	Fr./kg
1-4	20- 80	<b>1.63</b>
5-14	100-280	<b>1.57</b>
15-20	300-400	<b>1.54</b>

**Prix à partir de l'usine  
(retrait)**

emballage inclus

**Fr. 2.25/kg**

**Prix à partir de l'usine  
(retrait)**

emballage inclus

**Fr. 1.90/kg**

Pour plusieurs  
retraits, une facture  
globale est possible!  
(prix réduit)

- Prix sur demande  
pour quantités  
supérieures

- payable au compte  
de chèque  
postaux après  
réception de la  
marchandise

- Modifications de  
prix sous réserve

**Prix pour les  
expéditions**

(Cargo Domicil)  
Prix mentionnés  
**+ frais d'expéditions**  
Les frais de livraison  
désiré!

(La marchandise  
vous est directement  
livrée à domicile)

**COMMANDES DIRECTES Tél. 01-432 16 22**  
ou renvoyer le talon à: Hostettler Sucre spéciale SA, Hohlstrasse 501, 8048 Zürich

Commande  Demande de prix (offre sans engagement)

**Nombre**

\_\_\_\_\_ Bidon(s) de 27 kg nets = \_\_\_\_\_ kg au total

\_\_\_\_\_ BAG IN BOX de 20 kg nets = \_\_\_\_\_ kg au total

\_\_\_\_\_ Sachet(s) de 2,5 kg nets = \_\_\_\_\_ kg au total

\_\_\_\_\_ Bouteilles PET de 2 kg nets = \_\_\_\_\_ kg au total

retrait à l'usine/date: \_\_\_\_\_

franco domicile/ date: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

NP/lieu: \_\_\_\_\_

Téléphone: B. \_\_\_\_\_ P: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_